

3. PAYSAGE, SITE ET PATRIMOINE

3.1 Contexte écologique

La plupart des espèces animales et végétales nécessitent non seulement la préservation de leur habitat, mais aussi le maintien ou la création de couloirs de liaison afin que les échanges génétiques puissent se réaliser. Les populations dépendent donc de la présence de stations intermédiaires à partir desquelles les organismes peuvent gagner la station suivante. Il s'agit des biotopes relais qui devraient former, par le biais de structures linéaires naturelles (cours d'eau, haies, lisières, bordures tampon,...) un réseau écologique.

A l'échelle de la commune de Pregny-Chambésy, cet élément a été pris en compte dans le projet de revitalisation de la zone agricole, avec la renaturation du Nant et de l'étang des Ecrevisses. Cette mise en valeur biologique bénéficie d'ailleurs de l'aménagement d'un sentier didactique qui offre un espace de délasserement et d'éducation fort apprécié par la population locale.¹

L'aménagement du territoire communal doit dès lors intégrer de manière générale la notion essentielle de continuum biologique. Ainsi, idéalement, il importe non seulement de valoriser le territoire urbanisé lui-même en tant qu'espace vital par l'établissement de liaisons entre les différents biotopes qui en font partie intégrante, mais aussi de procéder dans la mesure du possible à sa mise en relation avec les zones périphériques.

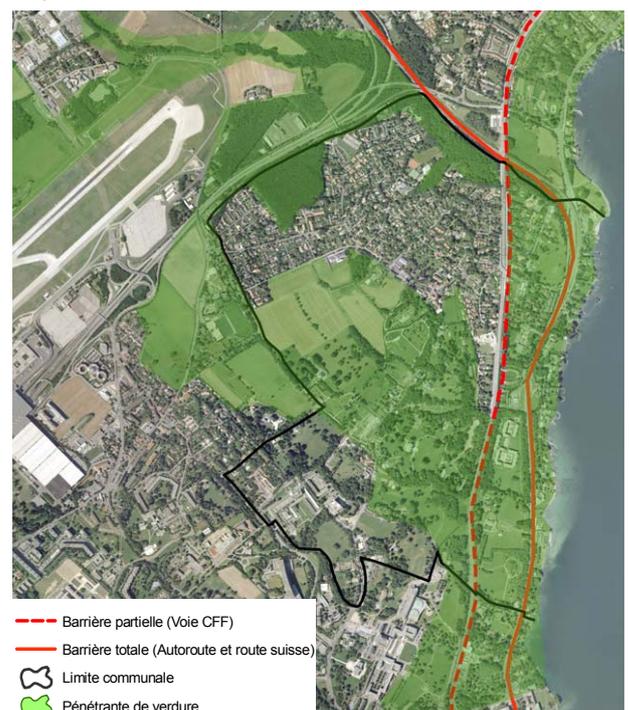
Réseau écologique régional

Le territoire communal est fortement cloisonné. Sur le plan biologique, les échanges régionaux sont en effet restreints par la présence de grands axes de communication qui limitent très fortement les liaisons avec les milieux naturels voisins.

En effet, il faut relever la présence de :

- L'autoroute au nord et à l'ouest (fragmentation totale) ;
- La route de Suisse à l'est coupant la liaison avec les rives du Léman (fragmentation totale) ;
- La voie de chemin de fer (fragmentation partielle).

Ainsi, sur le plan régional, ces structures induisent un isolement biologique de la commune de Pregny-Chambésy qui s'exprime par l'absence d'espèces appartenant à la grande faune. Ces espèces nécessitent en effet non seulement de vastes étendues naturelles absentes du territoire communal, mais aussi un réseau dense de biotopes dont la continuité est partiellement entravée par la présence des grands axes de transports cités ci-dessus. Seule la connexion avec la commune de Grand-Saconnex et la ville de Genève reste "ouverte", notamment par le biais de la grande pénétrante de verdure identifiée dans le plan directeur cantonal.



Fragmentation du paysage

¹ Voir également le chapitre « milieux naturels »

3.2 Paysage naturel

La commune de Pregny-Chambésy est un territoire riche en verdure. En effet, au cours de son développement, elle a su conserver un caractère naturel en préservant les nombreux jardins privatifs généralement bien arborisés liés aux habitations.

Les grandes propriétés situées sur le territoire communal abritent d'importantes surfaces proches de l'état naturel (prairies, vergers, bosquets,...). Ces surfaces vertes, associées à la zone agricole abritant des surfaces de compensation écologique (SCE), font partie intégrante de l'importante pénétrante² de verdure qui s'étend depuis Ferney-Voltaire jusqu'au lac. La diversité du territoire communal s'exprime ainsi par la juxtaposition de structures telles que les vieux arbres isolés, les bosquets, les jardins, les surfaces engazonnées, les zones humides, etc... qui forment une mosaïque de milieux qui peut être très attractive sur le plan biologique.

Les rives du territoire communal font partie d'un périmètre protégé en vertu de l'Ordonnance du 21 janvier 1991 sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et internationale (OROEM).

Le paysage communal, tant urbain que rural, est ponctué par des éléments visuellement marquants qui lui confèrent son caractère spécifique et contribuent à la bonne lisibilité de l'ensemble. Parmi les éléments naturels on notera en particulier les cours d'eau, les peuplements arborescents, les surfaces agricoles, les accents topographiques et les alignements d'arbres.



Zone agricole



Etang des Ecrevisses



Alignement de chênes

² Voir plan directeur cantonal

3.3 Patrimoine historique et culturel

La commune est riche de nombreux bâtiments et sites, reconnus pour leur qualité et leur préservation remarquable.

Bâtiments classés

Sur la commune, quatre bâtiments dotés de leur environnement, parcs et jardins, sont classés :

- le château de Tournay,
- l'Île Calvin,
- le domaine de l'Impératrice et
- la propriété du Reposoir.



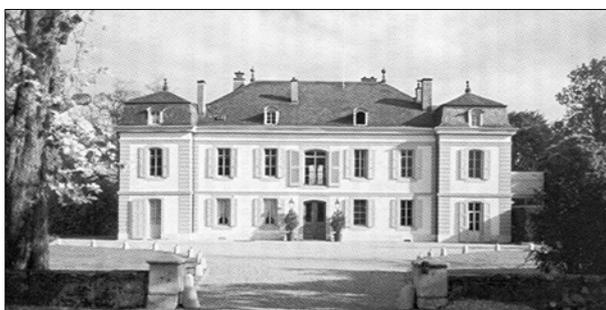
Château de l'Impératrice



Les Ormeaux



Île Calvin



Château de la Malvande

Bâtiments mis à l'inventaire

Une quarantaine de bâtiments, pour la plupart des maisons de maître, de campagne et de village, sont mis à l'inventaire. Ils se localisent, majoritairement, au sud de la commune, sur le coteau, au cœur des villages et sur les bords du lac Léman.

Valeurs attribuées aux bâtiments selon le recensement architectural

Parmi les bâtiments mis à l'inventaire ou classés, on trouve majoritairement des bâtiments considérés comme très remarquables, remarquables ou intéressants.

Leur grand nombre témoigne de la richesse du patrimoine communal.

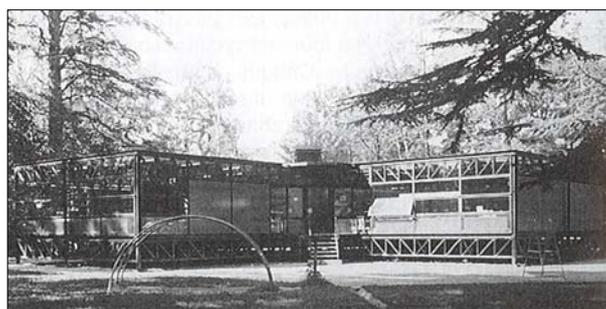
On peut aussi relever que les bâtiments jugés « bien intégrés » sont essentiellement ceux qui composent les villages.

Recensement du recueil genevois de l'architecture entre 1919-1975

Des témoignages d'une architecture plus récente sont également recensés, grâce au recueil genevois de l'architecture, 1919-1975. Les bâtiments reconnus comme tels s'identifient dans le secteur des organisations internationales.



OMS



Ecole primaire des Nations Unies



Bâtiments et objets reconnus pour leur qualité

-  Bâtiments et objets classés
-  Bâtiments mis à l'inventaire
-  Bâtiments recensés au sein du recueil genevois d'architecture 1919-1975

Valeurs attribuées aux bâtiments selon le recensement architectural

-  1- Très remarquable
-  2- Remarquable
-  3- Intéressant
-  4+- Bien intégré (volume et substance)

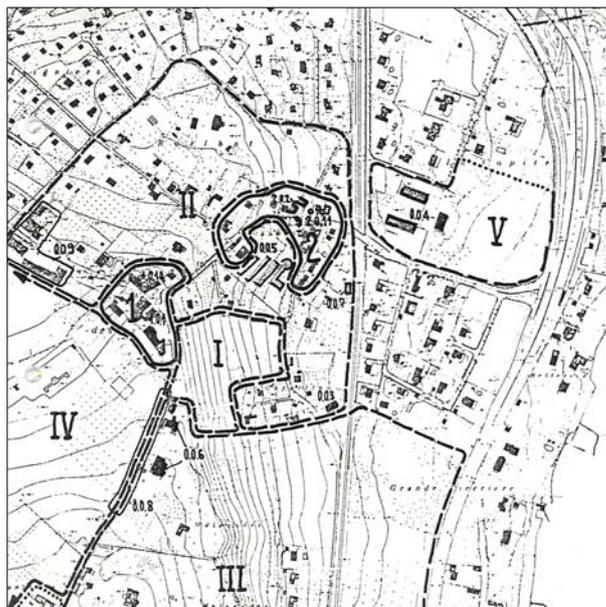
Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)

ISOS reconnaît la qualité historique et environnementale de certains secteurs et propose des objectifs de protection. Il n'est pas contraignant et a uniquement valeur d'information.

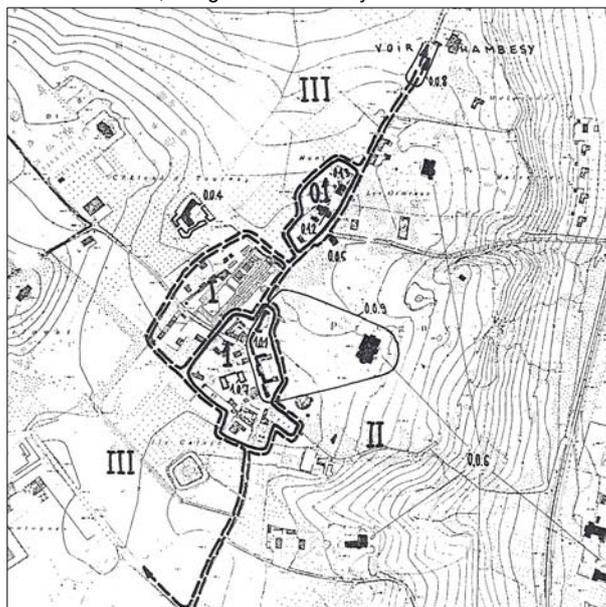
L'inventaire met en évidence les qualités du hameau de Chambésy-Dessus, en relatant ses valeurs spatiales et historico architecturales, par la présence d'éléments présentant des qualités stylistiques de valeur, telles que des maisons de campagne, datant du XVIIIème et XIXème siècle. L'objectif de la sauvegarde de Chambésy-Dessus porte donc sur sa substance.

Le site de Pregny fait aussi l'objet d'une sauvegarde de la structure, de part sa particularité d'être un hameau relativement modeste, mais dont l'importance prépondérante, résulte de la présence tout autour de résidences de valeur, largement ou entièrement cachées par les arbres, des parcs qui les entourent, d'autant plus, qu'il est pratiquement libre de toutes constructions récentes.

Ces deux villages sont classés en zone 4b protégée.



Inventaire ISOS, village de Chambésy



Inventaire ISOS, village de Pregny

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Cet inventaire distingue trois niveaux hiérarchiques d'importance de la voie : nationale, régionale et locale, ainsi que trois degrés de préservation des tracés historiques, avec ou sans substance.

Sur la commune, les voies d'importance régionale sont nombreuses et riches d'histoire, avec plus ou moins de substance, telles que le chemin de Machéry, de l'Impératrice, des Chèvres et l'avenue Appia.

Les éléments principaux de substance ancienne sont les murs anciens et les alignements d'arbres.



Mur ancien



Allée d'arbres anciens

Le chemin de Chambésy est, quant à lui, considéré comme simple voie d'importance locale, avec substance.

La route de Lausanne est d'importance nationale mais sans substance.



Classification d'après la LPN Substance (p. ex. d'importance nationale)

| | | | |
|--|----------------------|--|---|
| | Importance nationale | | Tracé historique |
| | Importance régionale | | Tracée historique avec substance |
| | Importance locale | | Tracé historique avec beaucoup de substance |

Inventaire des voies de communication historique de Suisse

Recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS)

Ce recensement des parcs et jardins de la Suisse a pour objectif premier de faire valoir, l'idée que les parcs et jardins historiques doivent être considérés comme des objets de protection.

Sur la commune de Pregny-Chambésy, notamment dans la partie sud, un très grand nombre de parcs et jardins de qualité ont été recensés, témoignant de la richesse de ce patrimoine généralement très bien conservé.

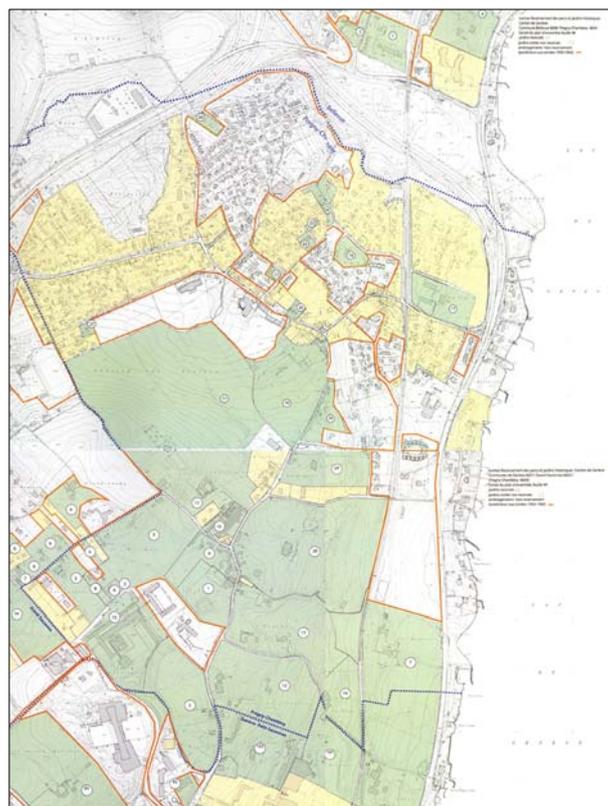


Jardin botanique

Quelques exemples de « jardins de maisons » y figurent également à titre d'exemple. Leur pérennité n'est toutefois pas garantie en cas de densification de la zone 5. Il conviendra donc d'y être attentif lors de projets de construction futurs.



Jardin de villa



Icomos Recensement des parcs et jardins historiques
Canton de Genève
Commune Bellevue 6606/ Pregny-Chambésy 6634
Extrait du plan d'ensemble, feuille 48
jardins recensés ■
jardins visités non recensés ■
aménagement hors recensement
(postérieurs aux années 1950-1960) —

Recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse
(ICOMOS)